

# ART POSTAL D'ARMOR

Concours organisé par le Club Philatélique Briochin

date limite de dépôt des œuvres : le 28 Février 2017

Exposition d'Art Postal les 11 et 12 Mars 2017 à SAINT-BRIEUC

(suivez l'actualité sur notre site internet [www.cpb22.fr](http://www.cpb22.fr))

## REGLEMENT

### Article 1 – Présentation

Le Club Philatélique Briochin organise sa troisième exposition d'art postal.

L'ART POSTAL (ou mail-art) consiste à réaliser des envois selon une technique et un format libres (peintures, dessins, gravures, photos, collages et autres). Tout est donc permis (créations à plat, en relief et en volume), dans la limite des règlements de La Poste (pas de denrées périssables, d'objets coupants...). **Quelles que soient sa forme, ses dimensions, l'objet expédié doit correspondre aux règles de la Poste pour être admis en boîte aux lettres.**

Si le participant utilise une photo, il garantit qu'il en est l'auteur et qu'il a obtenu les autorisations des personnes présentes sur cette photo ou qu'elle est libre de droits d'auteur et de droits à l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.



Notre exposition présentera uniquement les œuvres des participants qui auront compris l'art postal dans sa meilleure définition artistique, à savoir :

« Le timbre devra **impérativement**

**faire partie de l'œuvre en y étant intégré ou prolongé par un dessin.... »**

(voir ci-contre)

Le timbre et l'adresse du destinataire n'ont pas à être situés à leur place habituelle sur l'enveloppe mais peuvent, au contraire, être placés, incorporés, disposés au gré de votre entière fantaisie... (voir la rubrique « art postal » sur notre site internet [www.cpb22.fr](http://www.cpb22.fr))

### Article 2 – Les différentes catégories

#### Prix « Club Philatélique Briochin »

**Thème libre  
pour une diversité générale de l'exposition**

##### a) Section « Adultes » (3 lauréats)

Le concours est ouvert gratuitement à toute personne de 18 ans et plus, quel que soit son pays.

##### b) Section « Jeunes » (3 lauréats)

Le concours est ouvert gratuitement à tout jeune de moins de 18 ans :

- soit par l'intermédiaire d'une école, d'un centre de loisirs, d'un centre d'art ou de toute autre structure,
- soit en candidat libre.

#### Prix spécial Adultes « Léonard » (3 lauréats)

offert par les Ets BULLIER,  
producteurs des pincesaux Léonard



**Thème : « L'art postal à la manière de... »**

Enfilez les habits d'un artiste, d'un peintre, d'une personnalité, d'une figure de notre histoire ou d'un courant artistique et créez une œuvre d'art postal « à la manière de ... ». À la manière de Cro-Magnon, à la manière des égyptiens, à la manière de Robison Crusoé, à la manière de Picasso, à la manière des mangas, à la manière du street art, etc. Choisissez votre modèle sans la moindre restriction. Soyez créatifs et faites référence aux techniques ou à l'histoire du modèle choisi, pour que nous puissions deviner d'où vous est venue votre inspiration. Votre œuvre pourra intégrer différents médias (peintures, dessins, collages, sculptures, photos, gravures et autres... ou différents objets à plat, en relief et en volume). Votre œuvre doit toujours intégrer au mieux le timbre dans le résultat final.

N.B. : Pour les adultes, participation possible aux deux prix

### **Article 3 – Conditions de Participation**

Pour participer au concours, il suffit d'envoyer votre oeuvre **d'ici le 28 février 2017** au :

**CLUB PHILATELIQUE BRIOCHIN - 34 RUE DES MERISIERS - 22950 TREGUEUX**

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Pour valider votre participation :**

- **La création d'art postal devra obligatoirement être acheminée par La Poste, affranchie au tarif en vigueur** et comporter l'adresse notifiée ci-dessus. Le destinataire n'est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport de l'objet par La Poste. Les candidats qui le souhaitent pourront adresser leur(s) oeuvre(s) en recommandé.
- Au verso de chaque enveloppe, chaque candidat devra impérativement **porter les mentions ci-dessous** :
  - **Catégorie à laquelle il souhaite concourir**
  - **Nom et prénom**
  - **Age**
  - **Adresse postale, numéro de téléphone et, éventuellement, e-mail**
  - *le cas échéant, pour la section jeunes, les nom et coordonnées de l'école ou organisme (adresse, tél.)*

***Le non respect de ces obligations entraînera le refus d'exposer.***

### **Article 4 – Sélection**

Le Club Philatélique Briochin se réserve le droit de ne pas sélectionner pour l'exposition toute enveloppe dont le contenu serait jugé obscène, pornographique ou à tendance raciste. L'enveloppe présentée ne devra pas avoir été éditée ou primée par ailleurs.

### **Article 5 : Jury et récompenses**

Pour les seuls prix du « *Club Philatélique Briochin* », un jury sera désigné pour réaliser une présélection de 20 enveloppes pour chaque catégorie. Le public visitant l'exposition désignera par un vote les six œuvres à récompenser (*3 lauréats par prix*).

Pour le prix spécial « *Léonard* » un jury spécifique désignera les trois lauréats.

### **Article 6 – Exposition**

Les œuvres d'art envoyées par les participants **feront l'objet d'une exposition publique en mars 2017** à SAINT-BRIEUC. Les modalités seront communiquées en temps opportun par voie de presse locale et par insertion sur le site du Club. L'exposition présentera les œuvres primées et l'ensemble des pièces réalisées par les participants et ayant répondu à l'ensemble des conditions énumérées dans l'article 3 (sous réserve de places suffisantes).

### **Article 7 - Cession de droits**

La pièce envoyée ne sera pas restituée à son auteur. Tout participant déclare être l'auteur et seul titulaire des droits de propriété littéraire et artistique de l'œuvre envoyée dans le cadre du concours.

Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leur œuvre publique et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférant.

La cession du droit de représentation s'étend à toute communication de l'œuvre au public par voie d'affichage, dans le cadre de l'exposition publique mentionnée à l'article 9 du présent règlement et de toute autre exposition réalisée sous l'égide du Club Philatélique Briochin.

La cession du droit de reproduction s'étend à toute publication de l'œuvre par voie papier (notamment articles de journaux ou magazines), audiovisuelle (notamment tous reportages TV ou cinématographiques) ou numérique (toute publication sur réseaux – Internet ou Intranet - sur disque dur, CD/ DVD, clé USB, etc.), effectuée par le Club Philatélique Briochin.

Les cessions susvisées sont accordées pour toute la durée légale de protection des œuvres concernées.

Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom et de leur image dans le cadre du concours et de l'exposition publique qui s'en suivra, des expositions futures, ainsi que dans le cadre de tout autre article, reportage, publication sur tout support (papier, audiovisuel, internet) qui pourront être effectués à ce sujet.

### **Article 8 – Information des lauréats**

Tous les participants seront informés du résultat du concours par courriel, courrier ou avis sur notre site internet.

### **Article 9 - Non-respect du règlement**

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent, sans obligation pour le Club Philatélique Briochin de se justifier et de restituer les œuvres.